

S O M M A I R E

- I. — Le Recteur, et même le Conseil, de l'Université Laval, depuis que Notre très-Saint-Père le Pape a donné la Constitution *Jam dudum*, ont montré bien peu de bonne volonté pour aider au fonctionnement du Siège montréalais de la même Université;
- II. — Première preuve, le Recteur, à propos de l'Indult des messes, donna au Vice-Recteur de Montréal un renseignement calculé, de soi, à l'induire en erreur et à lui faire faire un faux pas;
- III. — Deuxième preuve, le Recteur en pressant de suite, sans qu'il n'y eût d'obligation très visible, le paiement d'une forte somme d'argent, mit en danger l'existence même de l'Université à Montréal;
- IV. — Troisième preuve, lorsque, pour la première fois, les Professeurs de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal et ceux de la Faculté de Médecine de l'Université à Montréal signèrent un pacte d'union, l'hésitation du Recteur, devant un acte nécessaire au complément de cette union, parut telle à l'Archevêque de Montréal qu'il jugea nécessaire de télégraphier à Son Eminence le Cardinal Simeoni;
- V. — Quatrième preuve, le Recteur, sans qu'il n'y eût rien à cet effet dans la constitution de l'Université à Montréal, voulait qu'on réélût chaque année le Vice-Recteur de Montréal, ce qui mettrait les Evêques de la province de Montréal dans la presque impossibilité de trouver quelqu'un pour remplir cette position;
- VI. — Cinquième preuve, le Recteur ne cessa son opposition directe ou indirecte à la *loi d'union* que lorsque le Saint-Père lui-même eût écrit de faire passer cette loi;
- VII. — Sixième preuve, le Recteur se montre excessivement difficile dans ses rapports avec le Vice-Recteur, lorsqu'il s'agit de traiter des affaires de l'Université;
- VIII. — Septième preuve, le Recteur a publié dans l'Annuaire de l'Université des propositions qui tendent à créer de grands embarras à l'action du Vice-Recteur à Montréal;
- IX. — Huitième preuve, le Conseil Universitaire, en déclarant que « le projet de loi pour constituer en corporation les administrateurs de l'Université à Montréal, » empiète sur ses droits, sans pourtant vouloir indiquer en quels points, a fourni à Son Eminence le Cardinal Taschereau un motif pour ne pas approuver le dit projet.